

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
VEOLIA EAU - TRAVAUX DE VOIRIE ARRETE PERMANENT N° 2023/356		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le marché confié à la société VEOLIA EAU CGE pour des travaux d'entretien et de curage des réseaux et ouvrages d'assainissement mis en place par la Communauté Urbaine Caen la mer ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société VEOLIA EAU CGE - 18 avenue du Pays de Caen - 14460 COLOMBELLES est autorisée, à intervenir sur le territoire de la commune d'IFS pour y effectuer des travaux d'entretien et de curage des réseaux et ouvrages d'assainissement dont la compétence est transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer.

Article 2 : La société VEOLIA EAU CGE, lors de chaque intervention, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et si besoin est, mettre en place une circulation par demi-chaussée avec alternat manuel ou à feux tricolores pour assurer l'exécution des travaux ainsi qu'une interdiction de stationner le cas échéant.

Article 3 : Cet arrêté est valable à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société VEOLIA EAU CGE ;
- Caen la mer - Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 29 décembre 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE